



# DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

## SECTEUR ENFANCE 3-11 ANS

Ces **documents obligatoires** vous permettent d'inscrire votre/vos enfant(s) aux activités péri et extrascolaires de la Maison de Quartier de Wazemmes, et de bénéficier des tarifs correspondant à votre situation familiale.

En cas de modifications de coordonnées en cours d'année, merci de nous en informer par mail à [accueil@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:accueil@maisondequartierdewazemmes.info)

## FICHE FAMILLE

Les mentions avec une \* doivent être obligatoirement renseignées.

### REPRÉSENTANT·E 1

Madame  Monsieur Nom d'usage\* : .....

Prénom\* : ..... Date de naissance\* : .....

Adresse du domicile\* : .....

Lien de parenté avec l'enfant\* :  mère  père  belle-mère  beau-père  tutrice  tuteur  autre:.....

Situation familiale :  en couple  célibataire

Tél. portable\* : ..... Tél. professionnel : .....

E-mail\* : ..... Profession : .....

### REPRÉSENTANT·E 2

Madame  Monsieur Nom d'usage\* : .....

Prénom\* : ..... Date de naissance\* : .....

Adresse du domicile\* : .....

Lien de parenté avec l'enfant\* :  mère  père  belle-mère  beau-père  tutrice  tuteur  autre:.....

Situation familiale :  en couple  célibataire

Tél. portable\* : ..... Tél. professionnel : .....

E-mail\* : ..... Profession : .....

### FACTURATION

**Le représentant 1** de la famille **est retenu comme payeur** de l'ensemble des inscriptions.

La facture **sera envoyée par mail** au représentant 1 en début de chaque mois, et son règlement est dû dès réception de celle-ci.

Pour les vacances scolaires, le paiement est effectué dès la réservation.

J'accepte de recevoir mes factures par mail\*

**Les tarifs sont appliqués en fonction de votre quotient familial - voir la grille tarifaire ci-jointe.**

En cas de difficultés financières, des solutions existent. Nous vous recommandons de prendre RDV avec le travailleur social de la MQW ou la coordinatrice du secteur soit par téléphone, soit auprès de l'accueil. Selon votre situation, un accompagnement personnalisé pourra vous être proposé.

### ALLOCATIONS FAMILIALES

N° d'allocataire : .....

Cette donnée est obligatoire pour ajuster les tarifs à votre quotient familial.

Si vous ne possédez pas de n° d'allocataire, vous devez joindre à ce dossier votre dernier avis d'imposition.

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

## SECTEUR ENFANCE 3-11 ANS

### PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Les personnes mentionnées ci-dessous doivent être informées qu'elles peuvent être contacté par nos équipes en cas d'urgence.  
Il est obligatoire d'inscrire ici au moins 1 personne différente des représentants 1 & 2.

Madame  Monsieur    Nom d'usage :.....  
Prénom :.....    Date de naissance :.....  
Lien de parenté avec l'enfant : parent grand-parent belle-mère  beau-père tuteur/tutrice autre:.....  
Tél. portable :.....    Tél. professionnel :.....

---

Madame  Monsieur    Nom d'usage :.....  
Prénom :.....    Date de naissance :.....  
Lien de parenté avec l'enfant : parent grand-parent belle-mère  beau-père tuteur/tutrice autre:.....  
Tél. portable :.....    Tél. professionnel :.....

---

Madame  Monsieur    Nom d'usage :.....  
Prénom :.....    Date de naissance :.....  
Lien de parenté avec l'enfant : parent grand-parent belle-mère  beau-père tuteur/tutrice autre:.....  
Tél. portable :.....    Tél. professionnel :.....

---

# INFORMATIONS À GARDER PAR LA FAMILLE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTEUR ENFANCE

### PROTOCOLE D'INSCRIPTION - MERCREDIS

❶ Remplir un dossier et le rendre complet aux agents d'accueil

❷ Régler l'adhésion de 12€ par famille / par an

❸ Réserver les jours de présence avec l'agent d'accueil

soit par téléphone au 03.20.54.60.80 OU au 03.20.55.18.18

soit par mail : [accueil@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:accueil@maisondequartierdewazemmes.info)

dès la rentrée pour tous les mercredis de l'année, ou à des dates ponctuelles, au plus tard le mardi matin, sous réserve que des places soient disponibles

❹ Attendre confirmation de l'inscription par les agents d'accueil

❺ Voir directement avec l'équipe d'animation pour les activités et les sorties

#### BON À SAVOIR

*Les inscriptions en journée sont prioritaires par rapport aux demi-journée*

### PROTOCOLE D'INSCRIPTION - VACANCES SCOLAIRES

❶ Remplir un dossier et le rendre complet aux agents d'accueil

❷ Régler l'adhésion de 12€ par famille / par an

❸ Réserver les jours de présence avec l'agent d'accueil pendant la période d'ouverture des inscriptions

soit par téléphone au 03.20.54.60.80 OU au 03.20.55.18.18

soit par mail : [accueil@maisondequartierdewazemmes.info](mailto:accueil@maisondequartierdewazemmes.info)

dès l'ouverture des inscriptions, généralement 2 ou 3 semaines avant le début de la période,

❹ Attendre confirmation des places disponibles par les agents d'accueil

❺ Payer directement vos réservations avec l'accueil pour valider vos inscriptions

❻ Voir directement avec l'équipe d'animation pour les activités et les sorties

### PROTOCOLE D'INSCRIPTION - SORTIES EXTERIEURES

#### Bon à savoir

Nous sommes en droit de refuser l'inscription d'un enfant à une sortie si nous estimons que le comportement ou l'âge de l'enfant n'est pas adapté. Nous vous proposerons éventuellement une alternative plus adaptée.

Nous répartissons l'ensemble des enfants sur les différentes sorties pour permettre à chacun de bénéficier de nos propositions : nous vous demanderons donc toujours de choisir 1 à 2 sorties maximum pour chaque période, et nous vous positionnerons sur liste d'attente pour les suivantes.

### SANTÉ DE L'ENFANT

Une **ordonnance médicale détaillée est obligatoire** pour pouvoir **administrer un médicament** à l'enfant. Pour la sécurité de tous, **les enfants ne peuvent pas être accueillis** en collectivité **en cas de maladie contagieuse**.

Un **projet d'accueil individualisé (PAI)** peut être mis en place **pour tout enfant présentant une pathologie chronique** (asthme, par exemple), **une allergie, une intolérance alimentaire...** Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité, il est généralement établi en concertation avec votre médecin traitant, et doit être remis au directeur de l'accueil de loisirs avant l'accueil de l'enfant.

# INFORMATIONS À GARDER PAR LA FAMILLE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTEUR ENFANCE

### PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Pour les enfants de moins 6 ans, **seule une personne majeure** (sauf baby-sitter officiel-le) est autorisée à récupérer les enfants, et si elle est mentionnée dans le dossier ci-dessus.

Pour les enfants de plus de 6 ans, les frères et sœurs de plus de 13 ans peuvent venir récupérer les enfants, à la condition qu'ils soient mentionnés dans le dossier ci-dessus, et seulement si les représentants légaux ont rempli l'attestation papier fourni par la MQW.

### CONDITIONS DE PAIEMENT - MERCREDIS

La facture est à régler dès réception de celle-ci, généralement au début du mois suivant.

La tarification des journées de centres de loisirs ainsi que le coût du repas est calculée selon votre quotient familial CAF, et le goûter est offert à chaque enfant. Voir le tableau des tarifs ci-joint.

Toute réservation non annulée au moins 24h à l'avance sera facturée, et le repas non consommé majoré à 3€50 (coût réel de la prestation).

En cas d'absence due à un événement médical ou familial, un justificatif est à présenter à l'accueil dans les 72h (ou 3 jours ouvrés) : présentation d'une ordonnance, confirmation de RDV médical, un certificat de retour en collectivité en cas de maladies contagieuses, événement familial grave et impérieux, faire part ou acte de décès, etc. Les jours d'absence justifiés vous seront alors décomptés de votre facture.

Pour certaines sorties extérieures ou activités spécifiques, une participation financière supplémentaire peut être demandée ; elle est indiquée sur les programmes d'animation et ajoutée à votre facture mensuelle, si vous y avez inscrit votre enfant.

### CONDITIONS DE PAIEMENT - VACANCES SCOLAIRES

Le paiement des journées de centre pendant les vacances scolaires est dû dès le moment de l'inscription, c'est à dire, AVANT le début de la période.

La tarification des journées de centres de loisirs ainsi que le coût du repas est calculée selon votre quotient familial CAF, et le goûter est offert à chaque enfant. Voir le tableau des tarifs ci-joint.

Aucune annulation ne sera possible pendant la période en cours, et donc aucun remboursement.

En cas d'absence due à un événement médical ou familial, un justificatif est à présenter à l'accueil dans les 72h (3 jours ouvrés) : présentation d'une ordonnance, confirmation de RDV médical, un certificat de retour en collectivité en cas de maladies contagieuses, événement familial grave et impérieux, faire part ou acte de décès, etc. Les jours d'absence justifiés vous seront alors remboursés sous forme d'avoir à la fin de la période de vacances.

Pour certaines sorties extérieures ou activités spécifiques indiquées sur les programmes d'animation, une participation financière supplémentaire peut être demandée, si vous y inscrivez vos enfants ; elle sera ajoutée à votre facture de régulation à la fin de la période de vacances.

#### Bon à savoir

**Défaut de paiement** : au bout de trois relances pour facture impayée, nous nous autorisons à ne plus accueillir votre enfant.

En cas de difficultés financières, des solutions existent. Nous vous recommandons de prendre RDV avec le travailleur social de la MQW ou la coordinatrice du secteur soit par téléphone, soit auprès de l'accueil. Selon votre situation, un accompagnement personnalisé pourra vous être proposé.

# INFORMATIONS À GARDER PAR LA FAMILLE

## CONDITIONS DE TRANSPORT EN COMMUN - SORTIES

Les transports de la Métropole Européenne de Lille sont gratuits pour les enfants de 0-18 ans, habitant au sein de la MEL. Pour bénéficier de cette gratuité, chaque enfant **de 4 ans ou plus** doit avoir une carte PASS PASS personnelle.



Pour réaliser la carte de votre enfant, il faut **vous rendre en agence ILÉVIA** - ou sur leur **site internet** - avec les pièces suivantes :

- **Carte d'identité de l'enfant**
- **Justificatif de domicile**
- **4€ par carte PASS PASS** (pour la création du support)

Depuis janvier 2023, nous facturerons un supplément\* pour chaque enfant sans sa carte personnelle de transport pour chaque sortie utilisant les transports ILÉVIA.

*\*Prix indexé sur la valeur d'un titre de transport de l'année en cours.*

## HORAIRES & TARIFS

### Horaires d'ouverture des centres de loisirs 8h30 - 17h30 modulables :

Matin sans repas	de 8h30 à 11h30 - 12h
Matin avec repas	de 8h30 à 13h30
Après-midi avec repas	de 11h30 à 17h30
Après-midi sans repas	de 13h30 à 17h30

### Horaires des arrivées et départs échelonnés :

Accueil du matin	de 8h30 à 9h30
fin de matinée	de 11h30 à 12h
Accueil du repas	à 11h30
Accueil de l'après-midi	de 13h30 à 14h
Fin de journée	de 16h30 à 17h30

Adhésion familiale annuelle obligatoire		12€					
Quotient Familial	Tarifs sans repas		Tarifs avec repas		Cantine	Repas et animation incluse	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée			
000-369	0,60€	1,20€	1,20€	1,80€	0,60€		
370-499	0,85€	1,70€	1,75€	2,60€	0,90€		
500-700	1,20€	2,40€	2,40€	3,60€	1,20€		
701-900	1,80€	3,60€	3,30€	5,10€	1,50€		
901-1100	2,20€	4,40€	4,20€	6,40€	2€		
1101-1250	3€	6€	5,50€	8,50€	2,50€		
1251-1500	4,50€	9€	7,50€	12	3€		
1501 et plus	6€	12€	9,50€	15,50€	3,50€		